

Honoraires de l'agence

Au 15 décembre 2019

TRANSACTION

Immeubles / Maisons / Appartements / Terrains

Prix du bien	Honoraires TTC		
*Jusqu'à 500 000€	6%		
À partir de 500 001€	5%		
*Uniquement terrain	8%		
Uniquement parking	10%		

^{*}Avec un minimum de 7 000€

LOCATION

Honoraires visite + dossier + bail + état des lieux :

Tout en respectant la loi n°89-462 du **6 juillet 1989** modifiée par la **LOI ALUR** publiée au JO le 26 mars 2014 (décret 15 septembre 2014).

Tarif TTC en €/m²	Bailleur	Locataire
Recherche locataire	offert	-
Visite	2€	2€
Dossier	3€	3€
Rédaction bail	3€	3€
État des lieux	3€	3€

INFORMATION IMPORTANTE:

Selon la LOI ALUR publiée au JO le 26 mars 2014 (décret du 15 septembre 2014), les honoraires de location sont plafonnés de la manière suivante (en sone non tendue et par partie): honoraires de visite, de constitution du dossier et de la rédaction du bail plafonnés à 8€/m², honoraires pour l'établissement de l'état des lieux plafonnés à 3€/m².

Bail commercial: 20% du loyer annuel hors charges

<u>Bail pour profession libérale</u>: **20% du loyer annuel hors charges** (50% locataire, 50% propriétaire)